

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'envoi : 5 avril 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2022 Du MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 3 – A. BOUDON à B. CHARRE – C. ROURE à B. PERRIER – M. VACHERESSE à P. ROUX

**Secrétaire de séance** : Béatrice CHARRE

### **OBJET : Vote du budget primitif 2022**

Sur proposition de la commission des finances,  
Après présentation par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (Martine MARION, Jean-Paul GIMON, Serge SCOTTO DI VETTIMO),

Adopte le budget primitif 2022 équilibré comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 775 000.00 €** dont en recettes **96 419.70 €** de résultat reporté et en dépenses **165 300.00 €** de prélèvement pour la section d'investissement.
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **2 209 000.00 €** (restes à réaliser et prévisions 2022) dont **200 000 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

